



PRIMER EJERCICIO DE OPOSICIÓN DEL PROCESO SELECTIVO PARA INGRESO EN
EL CUERPO DE INGENIEROS DE MONTES DE LA HACIENDA PÚBLICA

Resolución de 28 de julio de 2020
("Boletín Oficial del Estado" de 30 de julio de 2020)

19 de diciembre de 2020

PARTE B

**FINANCEMENT DE LA CONSERVATION ET DE LA RESTAURATION DES FORÊTS ET DE LA
BIODIVERSITÉ**

Des financements sont nécessaires pour s'attaquer aux facteurs de déforestation et mieux conserver, gérer et restaurer les forêts et leur biodiversité.

Les financements requis pour passer à une production de bétail, de soja, d'huile de palme et de pâte à papier exempte de déforestation sont estimés à 200 milliards d'USD par an (Alliance des forêts tropicales, 2020), tandis que le coût de la mise en oeuvre du plan stratégique de la CDB pour la biodiversité 2011-2020 (qui englobe la biodiversité des forêts) a été initialement estimé entre 150 et 440 milliards d'USD par an. Ces chiffres peuvent paraître élevés, mais ils sont modestes si on les compare aux incitations fiscales actuelles pour l'agriculture, qui s'élèvent à plus de 700 milliards d'USD par an, ou aux subventions relatives aux combustibles fossiles, estimées à environ 5 200 milliards d'USD en 2017, soit environ 6,3 pour cent du PIB mondial (Coady et al., 2019).

Malgré l'attention portée récemment au rôle des forêts dans la conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique, les niveaux de financement actuels restent bien en deçà de ces objectifs. Cela doit changer et cela peut changer. Le rapport préparé par l'OCDE pour la réunion des ministres de l'environnement du G7 en mai 2019 (OCDE, 2019b) présente clairement les arguments socioéconomiques et commerciaux en faveur d'une action de conservation de la biodiversité, et nombre des perspectives qui s'ouvrent en vue d'une généralisation de l'action en faveur de la biodiversité devraient avoir une incidence positive sur les forêts.

Les solutions de financement sur le long terme reposent de plus en plus sur le secteur privé et sur des instruments qui permettent l'autofinancement, comme les fonds environnementaux. Un certain nombre d'approches novatrices s'avèrent prometteuses. Le modèle de partenariat public-privé du Fonds pour la neutralité en matière de la dégradation des terres, le Fonds LND, en cours d'élaboration par le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD, non daté), appuie la transition vers une neutralité du niveau global de dégradation des terres en remettant ces dernières en état tout en dégagant des revenus pour les investisseurs grâce à une production durable sur les terres remises en état, tandis que le Landscape Fund proposé par le CIFOR prévoit d'émettre des obligations de restauration sur le modèle des obligations vertes. Des produits financiers et des investissements privés de types nouveaux, ayant recours à la responsabilité sociétale des entreprises et à la philanthropie, viennent compléter les financements traditionnels. Bien que les flux de financement soient relativement modestes, une gamme large et diversifiée d'instruments de levée de fonds est disponible pour la conservation des forêts et de la biodiversité.



Mobiliser les financements privés. Le secteur public a un rôle essentiel à jouer dans la mobilisation de fonds privés pour la conservation, que ce soit par une réglementation environnementale stricte ou le recours à des incitations positives. Même lorsque celles-ci sont en place, les nouveaux modèles d'utilisation durable des terres sont souvent perçus comme des investissements risqués, en particulier lorsqu'ils doivent être mis en oeuvre dans des pays en développement. C'est pourquoi il faut qu'un partenaire, qui peut être un gouvernement ou une institution financière multilatérale, réduise le profil de risque des investissements en émettant une dette subordonnée, des garanties de première perte et d'autres dispositifs de rehaussement de crédit. En agissant ainsi, il est possible de débloquer des montants importants d'investissements privés. Citons par exemple le mécanisme de financement des paysages tropicaux Tropical Landscape Finance Facility (partenariat noué par le PNUE, le Centre mondial d'agroforesterie, BNP Paribas et ADM Capital) destiné à émettre des obligations à hauteur de 1 milliard d'USD pour financer des modes durables de production, de transformation et de commercialisation de produits de base et le Fonds Agri3 (créé par un partenariat entre le PNUE, Rabobank et l'IDH) pour mobiliser des capitaux à hauteur de 1 milliard d'USD en faveur d'une production exempte de déforestation.

Un autre exemple est le dispositif bancaire pour la conservation des habitats aux États-Unis d'Amérique, qui associe à une législation forte de puissants mécanismes institutionnels de mobilisation du secteur privé dans la protection des espèces menacées. Les banques de conservation sont un mécanisme de compensation destiné à faciliter le respect de la loi américaine de 1973 relative aux espèces menacées d'extinction (Gouvernement des États-Unis d'Amérique, 1973). Grâce à cet instrument, les propriétaires privés qui gèrent des terres pour la protection permanente d'habitats peuvent émettre des crédits sous réserve de l'approbation du Service des forêts des États-Unis, qui rend sa décision en tenant compte des fonctions et des services écologiques. Les projets et les aménageurs achètent ces crédits en dédommagement des impacts de leurs opérations. En 2016, on comptait 137 banques de conservation, et la superficie des terres concernées par ce programme a augmenté de 288 pour cent depuis la publication en 2003 des lignes directrices nationales relatives aux banques de conservation (Poudel, Zhang et Simon, 2019).